

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 février 2015**

L'an deux mille quinze, le douze février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Marchéville, légalement convoqués le 6 février 2015 se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Capel Dominique, Maire.

**Etaient présents :** Mr Capel Dominique – Mme Reversé Mireille - Mr Géré Patrick – Mr Hémon Thierry - Mme Lamirault Nolwenn – Mr Journet Sébastien – Mme Pierre Virginie – Mr Brûlard Philippe – Mr Repessé Eric - Mme Tourrette Myriam – Mr Ecalé Jérémy – Mme Amé Marie-Line – Blaize – Mme Martin Sabrina - Mr Damas Romuald

**Secrétaire de Séance :** Mr Ecalé Jérémy

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Alain Blaize.

**Intervention de la Société JPEE**

La société JPEE intervient pour présenter les projets éoliens sur le Pays de Combray.

**Remise en état accotement rue du Rond-Point**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remblaiement et compactage des accotements en calcaire et talutage des accotements suite à la réfection de la chaussée rue du Rond-Point au Breuil. Le calcaire sera fourni par la Communauté de Communes du Pays de Combray. Le Conseil Municipal examine deux devis et retient, à l'unanimité, celui d'Emmanuel Lochon de Vieuvicq.

**Devis électricité volets roulants**

Le Conseil Municipal examine deux devis concernant l'alimentation électrique pour les volets roulants de la mairie. Il retient celui de l'entreprise Dubois.

**Devis dératisation et désinsectisation du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une visite sanitaire au restaurant scolaire. Le rapport stipule l'obligation d'un plan de dératisation et de désinsectisation. Il propose le devis d'Ecolab. Celui-ci comprend 4 visites annuelles pour les souris et les mulots et 2 visites annuelles pour les blattes. Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité ce devis pour un montant de 632,04 €. Il autorise le maire à signer le contrat et tout document afférent à ce projet. De plus, des devis ont été demandés pour la désinfection des tables, plans de travail et mains.

**Devis de sécurisation incendie école et atelier**

Le Conseil Municipal décide de sécuriser contre l'incendie l'école et l'atelier. Il retient, à l'unanimité, le devis de la Société SCE. Il accepte aussi l'acquisition de petit matériel divers.

**Achat de panneaux.**

Des panneaux seront achetés afin de signaler la commune.

**Points et dates avancements des travaux démolition du château d'eau et accessibilité mairie, sécurisation et incendie mairie.**

Monsieur le Maire informe que le château d'eau sera détruit pendant les vacances de Pâques. Des barrières seront installées afin de sécuriser la zone.

Les travaux d'accessibilité de la mairie seront effectués aussi pendant cette période. Un rendez-vous a été pris avec les deux sociétés, ainsi que la commission des travaux afin d'en définir le planning d'exécution pour le 14 avril 2015.

**Délibérations**

**Délibération n°1 – Remboursement à la Communauté de Communes du Pays de Combray les travaux des abords de la rue du Rond-Point.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 janvier 2015, la Communauté de Communes du Pays de Combray a sollicité le remboursement auprès de la commune de Marchéville pour les travaux des abords de la rue du Rond-Point au Breuil pour un montant de 6 052.70 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser la Communauté de Communes du Pays de Combray pour ces travaux.

**Délibération n°2 – Convention constitutive de groupement de commandes auprès de la Communauté de Communes du Pays de Combray**

Monsieur le Maire informe qu'une convention constitutive de groupement de commandes a été adoptée en communauté de communes du Pays de Combray en date du 11 avril 2014 en vue de la mutualisation.

Cette convention vise à définir les conditions de fonctionnement et de financement d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre 18 partenariats en vue de la passation des marchés publics suivants : les extincteurs, les fournitures administratives, les vêtements de travail, les plants de fleurs, les formations, les fournitures scolaires, les bureaux de contrôle, la peinture routière et les assurances.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

### **Délibération n°3 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Combray**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes aux Statuts de la Communauté de Communes :

#### 1) Dans les compétences facultatives

La compétence facultative tourisme et vie culturelle serait désormais rédigée comme suit

#### G) *Tourisme et vie culturelle*

##### 1) *Tourisme*

#### ***Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et programme local de développement touristique***

« - Aménagement, entretien et gestion du siège de l'Office de Tourisme d'Illiers Combray qui devient Office de Tourisme du Pays de Combray

- Soutien financier à cet Office.

- Toutes opérations visant à favoriser l'amélioration de l'accueil, de l'information, de la promotion, de la communication et de l'animation touristiques dans le cadre d'une convention d'objectifs passée avec cet office de Tourisme ».

##### 2) *Vie Culturelle*

« Aménagement, entretien, gestion de la médiathèque d'Illiers-Combray qui devient Médiathèque du Pays de Combray. »

#### ***Animations des loisirs, de l'organisation de fêtes et manifestations culturelles d'intérêt intercommunal***

Il est rappelé au conseil municipal que le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification des statuts lors de sa séance du 27 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Approuve la modification de statuts de la Communauté de communes du Pays de Combray.

➤ Approuve en conséquence, les nouveaux statuts correspondants de la Communauté de Communes.

### **Délibération n°4 – Amortissement des investissements réalisés en 2014 du service de l'eau**

Conseil Municipal décide d'amortir les investissements réalisés en 2014 sur 15 ans à savoir :

- Reprise d'un branchement d'un particulier Amé Jardin	2 416,14 €
- Reprise d'un branchement d'un particulier Amé Maison	3 881,61 €
- Travaux pose de compteurs et de vannes	3 648,00 €
- Travaux pose de vannes	2 566,50 €
- Branchement eaux pluviales propriété Duval	1 028,40 €
- Travaux de mise en place de compteurs à l'extérieur des propriétés privées	9 882,00 €
- Grille et regard	669,56 €
- Terrassement en tranchée partie privée, fournitures et poses compteurs à l'extérieur des propriétés	2 160,00 €
- Travaux de création d'un réseau AEP rue du Bois Gahot	17 806,00 €
- 2 tabernacles 2 tubes et collerettes	184,39 € / 5ans
- Regards compteurs	1 897,74 €
- 2 compteurs volumétriques de DN 20	487,37 €
- 20 regards H4+20 compteurs DN 15	4 825,32 €
- 20 regards, 15 tubes de rinçage, 20 compteurs	359,29 €
- Travaux de pose de 10 regards et 10 compteurs AEP	9 456,00 €
- 5 manchons inox	457,63 € / 5 ans

### **Délibération n°5 – Publiservices/Pass-Eurélien – Pouvoir au Centre de Gestion d'Eure et Loir à négocier un nouvel accord**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord cadre « Publiservices/Pass-Eurélien » mis en place par le centre de Gestion, dans le cadre de l'action sociale des agents, arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au Centre de Gestion d'Eure et Loir à négocier un nouvel accord cadre au compte de la commune de Marchéville.

Il retient, à l'unanimité, la formule « Présence ».

### **Réseau Fibre Optique**

Monsieur le Maire présente le projet de la fibre optique sur la commune de Marchéville.

### **Questions et informations diverses**

\* **Marquage de la voiture de la commune de Marchéville** : Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de marquer la commune de Marchéville.

Il présente un devis de l'Echo de Brou pour un montant de 99 €. Le Conseil Municipal le retient, à l'unanimité.

\* **Demande de subventions FDAIC sur les projets 2015** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions auprès du FDAIC ont été sollicitées pour la démolition du château d'eau et le ravalement et l'étanchéité des bâtiments scolaires et l'aménagement pour la sécurité des enfants dans la cour de l'école.

\* Les permanences pour les élections départementales du 22 mars 2015 et 29 mars 2015 ont été établies. Un exemplaire sera remis à chaque conseiller.

\* Madame Amé Marie-Line informe que la randonnée cycliste aura lieu le lundi 29 juin 2015 et Mardi 30 juin 2015. Elle demande comme les années précédentes la réalisation des piques niques du 30 juin 2015 par la commune.

\* Monsieur Patrick Géré indique qu'une lumière a été demandée à la Vallée pour les enfants prenant le car. Monsieur Jérémy Ecalte doit s'occuper de faire établir un devis.

\* Madame Amé Marie-Line fait le compte rendu de la commission du transport scolaire auprès de la communauté de communes. Elle évoque un excédent de fonctionnement et une diminution du coût par élève. Elle informe également de la prise de compétence du collège par le transport scolaire de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La séance est levée à 22 h 45.

Fait à Marchéville, le 16 février 2015

Le Maire,  
Dominique Capel